

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 7^{ième} jour de décembre 2018 à 8h30.

Présents et formant quorum sous la présidence du maire suppléant Hervey William Howe, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Paul Pepin, et Marc Poirier.

Madame la mairesse Pascale Blais et messieurs les conseillers Dale Rathwell et Thomas Bates sont absents.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Embauche – Directrice – Trésorerie – Claudine Léveillé**
- 3. Période de question**
- 4. Levée de la séance**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 h 30. Le maire suppléant de la Municipalité du Canton d'Arundel et président de l'assemblée, Monsieur Hervey William Howe constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

2018-0243

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-0244

2. Embauche – Directrice – Trésorerie – Claudine Léveillé

CONSIDÉRANT que le poste de directrice – trésorerie est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT qu'une ressource à temps plein s'avère nécessaire afin de mettre et maintenir à jour plusieurs dossiers administratifs, répondre aux diverses exigences mises en place par le gouvernement du Québec et d'aider aux besoins de l'administration dans la réalisation de divers projets;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection relatif à l'embauche du poste de directrice trésorerie a recommandé l'embauche de madame Claudine Léveillé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu de procéder à l'embauche de madame Claudine Léveillé à titre de directrice – trésorerie et que soient autorisées à signer, madame la mairesse, Pascale Blais, ainsi que madame France Bellefleur, directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-0245

4. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin résolu que la séance soit levée à 8 :31

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale